

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 09 septembre 2021

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
03.09.2021

Date d'affichage
03.09.2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 septembre à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M CLERENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand,
M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M BOUVET Jérémie, Mme REVEL
Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne,

Excusé :

M PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand
Mme LENOIR-DENARIE Karine qui donne pouvoir à M. CONVERSY Eric

A été nommée secrétaire de séance : M. CONVERSY Eric

Délibération n° 2021.83

Objet de la délibération

**CARTE ACHAT PUBLIC- APPROBATION DU DISPOSITIF ET VALIDATION
DU CONTRAT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux établissements de coopération intercommunale,

Vu les articles L.5212-6 et suivants, et L.5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004, autorisant l'exécution des marchés publics par carte achat et définissant les grands principes de fonctionnement,

Vu l'instruction 05-025-M0-M9 de la comptabilité publique complétant le décret et définissant les modalités de mise en œuvre de la carte achat (de la commande jusqu'au paiement),

Vu l'avis favorable de la commission AFRAC du 02 septembre 2021 ;

Considérant l'offre de la Caisse d'épargne pour la mise à disposition d'une carte d'achat public ;

Considérant l'exposé de Monsieur l'Adjoint chargé de l'administration générale des caractéristiques et dispositions de cette offre, et notamment le montant de la cotisation annuelle, les offres du service E-CAP et ses tarifs, ou encore les dispositions de mandatement comptable des frais engagés ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'utilisation de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter à cet effet, auprès de La Caisse d'Épargne Rhône Alpes la solution Carte Achat pour une année, à compter de la date de conclusion du contrat ;
- **FIXE** un plafond mensuel à 5 000 € HT / mois ;
- **D'APPROUVE** les conditions du contrat proposé par La Caisse d'Épargne Rhône Alpes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et les différents documents s'y rapportant.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :
Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :
Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 074-217401900-20210909-DELIBERATION_83-DE